

# TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

**ANALYSE ENQUÊTE**



**ZERO WASTE  
BORDEAUX**

A la fin de l'année 2025, Zero Waste Bordeaux a souhaité mener une enquête pour évaluer l'adoption des solutions du tri à la source des biodéchets par les habitant·e·s de Bordeaux Métropole.

Un questionnaire comptant 26 questions a été soumis à une centaine de répondants. Habitudes alimentaires, compréhension du dispositif, adoption des gestes de tri, autant de sujets qui ont permis de faire un état des lieux près de 2 ans après le lancement de la collecte séparée des biodéchets.

Analyse enquête sur le tri à la source des biodéchets.....	1
La réglementation sur les biodéchets.....	3
Définition biodéchets.....	3
Biodéchets : quelles sont les obligations légales ? .....	4
Les préconisations de Zero Waste France pour une valorisation optimale des biodéchets.....	5
Les solutions de collecte séparée des biodéchets sur Bordeaux Métropole.....	5
Adoption des solutions de collecte, freins et leviers.....	6
Profils des répondants.....	7
Les habitudes alimentaires et de production de biodéchets.....	7
Les habitudes actuelles de gestion des déchets .....	8
Les attitudes et perceptions du tri à la source des biodéchets .....	9
Remarques et limites de l'étude .....	11
Aller plus loin.....	11

# La réglementation sur les biodéchets

## Définition biodéchets

Tout d'abord, qu'entendons nous par biodéchet ? Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »<sup>1</sup>.

En somme les biodéchets regroupent 2 catégories de déchets biodégradables :

- Les déchets dits verts, soit les déchets de jardinage issues de plantes, arbres et haies,
- Les déchets alimentaires, soit les reste de repas, préparation de repas ou produits périmés.

Avant 2024, la majorité de nos biodéchets se retrouvaient jetée dans les poubelles d'ordures ménagères. De ce fait ils se retrouvent soit incinérés, soit enfouis. Aucune de ces méthodes de traitement n'est viable.

L'incinération des biodéchets est contre-productive, ces derniers étant majoritairement composés d'eau leur incinération nécessite plus d'énergie qu'elle n'en produit sans compter les problématiques de pollution de l'air. L'enfouissement est extrêmement polluant parce que les biodéchets contribuent à la production de méthane et de lixiviat (liquide chargé de nitrates et métaux lourds). En effet, ils ne se décomposent pas dans des conditions optimales.<sup>2</sup>

« Les incinérer les biodéchets, constitue un non-sens puisqu'ils sont composés à plus de 80 % d'eau, ce qui a pour effet de ralentir la combustion de l'ensemble des OMR. Résultat : les fours tournent à plein régime, et cette pression alimente la justification de nouveaux projets d'incinérateurs de grande capacité, conçus pour traiter un volume de déchets qui ne devrait même pas leur être destiné . »<sup>3</sup>

*« Le fonctionnement des décharges (centre d'enfouissement) ne laisse rien présager de bon. On entasse les déchets et on attend leur décomposition. Ce faisant sont produits des lixiviats (pluies et eau des biodéchets qui s'infiltrent et récoltent divers polluants sur leur passage). »<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> Code de l'environnement. [Article L541-1-1](#)

<sup>2</sup> Zero Waste France, [Comment trier les biodéchets](#)

<sup>3</sup> [Rapport de l'ONG Zero Waste France : Les promesses fumeuses de l'incinération 2025.](#)

<sup>4</sup> Zero Waste France, [Déchets les gros mots](#)

# QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

Quelles  
quantités  
produites ?



**14 millions de tonnes soit 223 kg par habitant en 2024**

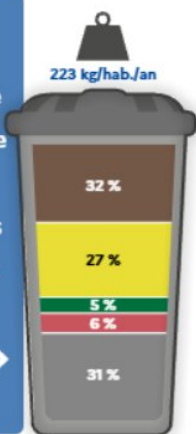
d'ordures ménagères résiduelles collectées en France métropolitaine

**Qu'est-ce que les ordures ménagères résiduelles ?**

Ce sont tous les déchets qui sont mis à la poubelle et non dans un bac de tri ou apportés en déchèterie.

Source : Enquête Collecte ADEME 2023 pour la France métropolitaine

En 2024,  
notre poubelle  
contient encore  
en moyenne  
2/3 de déchets  
qui pourraient  
en être  
détournés. ➤



<b>71 kg/hab./an</b>	<b>Biodéchets</b> • Déchets alimentaires, déchets de jardin Devraient être triés séparément pour devenir une ressource organique ou énergétique. On trouve au sein des biodéchets 19 kg/hab./an de gaspillage alimentaire.	
<b>59 kg/hab./an</b>	<b>Papiers &amp; emballages</b> (hors verre) Triés, ils pourraient être recyclés : Tous les papiers et tous les emballages vont dans le bac de tri !	
<b>11 kg/hab./an</b>	<b>Emballages en verre</b> Triés, ils pourraient aussi être recyclés.	
<b>13 kg/hab./an</b>	<b>Déchets faisant l'objet d'autres collectes</b> Apportés en déchèterie et autres points de collecte dédiés, ils pourraient être valorisés de manière adaptée : textiles, électroménager, médicaments, articles de sport... Au sein de ces déchets, les textiles, linges et chaussures représentent 9 kg/hab./an.	
<b>69 kg/hab./an</b>	<b>Déchets résiduels</b> • Mouchoirs, couches, lingettes... Déchets non valorisables, mais dont une partie pourrait être évitée en limitant les produits à usage unique.	

Source : MODECOM® 2024 - Campagne nationale de caractérisation - ADEME

Pour aller plus loin ➤

Pour savoir comment trier vos déchets : [quefairedemesdechets.ademe.fr/](https://quefairedemesdechets.ademe.fr/)

En 2024, selon la caractérisation des ordures ménagères réalisée par l'ADEME<sup>5</sup>, les biodéchets constituent 32% des déchets de nos poubelles d'ordures ménagères.

## Biodéchets : quelles sont les obligations légales ?

La question du traitement de nos biodéchets n'est pas nouvelle, la généralisation du tri à la source des biodéchets est inscrite dans la loi depuis 2015 via la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). La LTECV fixe un taux de valorisation des déchets de 65% et une réduction de la mise en décharge.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 2020) reprend, entre autres, cette problématique. Depuis le 1er janvier 2024<sup>6</sup>, les collectivités sont tenues de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à leur habitants.

Les collectivités sont en première ligne pour permettre la généralisation du tri à la source des biodéchets. Elles doivent proposer des solutions adaptées à la typologie d'habitats et la densité de leur population.

<sup>5</sup> Source : MODECOM® 2024 - Campagne nationale de caractérisation - ADEME

<sup>6</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

## Les préconisations de Zero Waste France pour une valorisation optimale des biodéchets

Zero Waste France a pu formuler 5 recommandations auprès des collectivités<sup>7</sup> :

- **L'établissement d'un plan dédié** : Chaque collectivité doit établir, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024, un plan d'action dédié à la mise en œuvre du tri à la source. Bordeaux Métropole s'est muni en 2022 d'un Plan stratégique déchets à horizon 2026 incluant la stratégie biodéchets.
- **Prévoir une complémentarité des solutions<sup>8</sup>** : Il est nécessaire que les solutions de tri à la source choisies soient adaptées au type d'habitat, à la densité de la population mais aussi à la place disponible sur l'espace public. En ce sens il convient de prévoir une complémentarité des solutions entre la collecte séparée (notamment en porte à porte), la gestion de proximité via les composteurs individuels et partagés et les points d'apport volontaire.
- **La définition d'objectifs quantitatifs de détournement** : Les collectivités peuvent se fixer différents objectifs quantitatifs (alternatifs), de détournement de biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles :
  - Fixer des seuils quantitatifs en poids de biodéchets restants dans la poubelle d'OMR, avec une baisse progressive dans le temps. Zero Waste France et Zero Waste Europe recommandent les objectifs de 25 kg / habitant / an de biodéchets restants parmi les OMR en 2030, puis 15 kg/habitant/an en 2035.
  - Fixer un objectif de quantité en pourcentage par rapport à la quantité de biodéchets présents dans la poubelle avant la mise en place du tri à la source. Zero Waste France recommande dans ce cas de le fixer à 75% de la quantité de biodéchets, en kg par habitant, présents dans les ordures ménagères résiduelles avant la mise en place du tri à la source.
- **La réalisation d'études de caractérisation périodiques** : Afin de garantir le suivi de l'action et de son évolution, la réalisation d'études de caractérisation périodiques des poubelles d'ordures ménagères peut être mis en place. Il s'agit d'un exercice d'étude du contenu d'une poubelle pour en catégoriser son contenu. Cela permet notamment d'évaluer si les habitants trient leur déchets correctement et d'estimer les volumes des différents types de déchets.
- **Mettre en œuvre des actions sur la durée** : Pour que le tri à la source des biodéchets s'inscrive dans les habitudes des citoyen-es et fonctionne sur le temps long, les collectivités ne doivent pas négliger des aspects pouvant être considérés comme secondaires, mais qui sont en réalité essentiels pour la réussite du tri à la source :

---

<sup>7</sup> Zero Waste France, [Sortons les biodéchets de la poubelle !](#)

<sup>8</sup> Zero Waste France, [Tri des biodéchets, stop aux confusions](#)

- communiquer et sensibiliser l'intégralité des habitant·es, via notamment des sensibilisations en porte-à-porte, pour lever les doutes et répondre aux questions de façon individuelle ;
- distribuer directement à tous les ménages les équipements (composteur, bioseaux) et pas seulement aux ménages volontaires ;
- former les agents et citoyen·nes impliqué·es (notamment dans le compostage de proximité) ;
- réaliser un suivi dans le temps ses actions mises en place ;
- instaurer une tarification incitative pour encourager les habitant·es à réduire leur poubelle d'ordures ménagères résiduelles, etc.

## Les solutions de collecte séparée des biodéchets par Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole a fait le choix de proposer plusieurs solutions pour trier les biodéchets. Ces solutions et leur mise en place font partie du Plan stratégique déchets à horizon 2030 adopté par la métropole en 2022<sup>9</sup>.

Première action initiée, des composteurs individuels ont été distribués gratuitement<sup>10</sup> pour tout habitant volontaire disposant d'un jardin. Entre 2012 et 2023, environ 78 000 composteurs ont été distribués<sup>11</sup>. Ensuite, ont été mis en place au pied des résidences des composteurs collectifs de proximité. Cela représente 108 composteurs collectifs installés en 2022 et 2023. La Métropole, pour assurer le bon usage de ces composteurs, met à dispositions des formations gratuites pour les habitants.

A partir de mai 2024, la Métropole a commencer à installer des bornes à déchets alimentaires (BADA). L'objectif étant d'atteindre un maillage de 1600 bornes mises à disposition en 2026. Dans certains quartiers de l'hypercentre bordelais, des bornes mobiles sont présentes depuis 2023.

Bordeaux Métropole a fait le choix d'exclure la collecte en porte à porte. Selon Patrick Labesse, Vice-Président délégué à la politique zéro déchet : « Nous n'y sommes pas favorable car le taux de présentation des bacs de déchets alimentaires est faible dans les communes qui l'ont décidé. [...] Cela rajoute des collectes donc des camions sur les routes, et la plupart des grosses métropoles qui avaient tenté l'expérience l'ont abandonnée, notamment pour des questions de rentabilité. »<sup>12</sup>

L'objectif de la mise en place du compostage est d'atteindre moins 85 kg de déchets par habitant par an d'ici 2030 par rapport à 2010.

Enfin, en ce qui concerne les déchets verts, la Métropole propose des opérations de broyage en centre de recyclage, des opérations de broyage de proximité et à domicile ainsi une aide à l'achat d'un broyeur, auparavant partagé et dorénavant individuel.

Associer la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires à un dispositif de tarification incitative (REOMI ou TEOMI) favorise également l'adoption de nouveaux

---

<sup>9</sup> Bordeaux Métropole, [Plan stratégique déchets](#)

<sup>10</sup> Bordeaux Métropole, [J'obtiens un composteur](#)

<sup>11</sup> Bordeaux Métropole. [Quelles solutions pour trier les biodéchets ?](#)

<sup>12</sup> Rue89Bordeaux, [A la traîne pour collecter les déchets alimentaires, Bordeaux Métropole bientôt sévèrement bornée](#)

comportements de tri, ce qui réduit à la fois le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées et le coût associé.<sup>13</sup>

Néanmoins, Bordeaux Métropole, pour le moment, ne prévoit pas la mise en place prochainement d'un outil incitatif pour ses habitants.

---

<sup>13</sup> Guide stratégique AMORCE Réf AMORCE DT116, [Quelle stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets](#), Octobre 2020

## Adoption des solutions de collecte, freins et leviers

Zero Waste Bordeaux a lancé en décembre 2025 un sondage sur la collecte séparée des biodéchets sur le territoire de Bordeaux Métropole. Un an après le déploiement des bornes d'apport volontaire de déchets alimentaires sur le territoire, une des solutions phares du plan, il convient d'évaluer l'appropriation de ces dispositifs par les habitant.e.s.

L'objectif étant d'évaluer si les habitants ont identifié les solutions disponibles, s'ils ont adopté ce geste de tri et d'identifier les freins et leviers au tri à la source des biodéchets.

Le sondage a recueilli une centaine de réponses. Le questionnaire est structuré en 5 points :

- Le profil du sondé
- Les habitudes alimentaires et de production de biodéchets
- Les habitudes actuelles de gestion des déchets
- Les attitudes et perceptions du tri à la source des biodéchets
- Sensibilisation et information

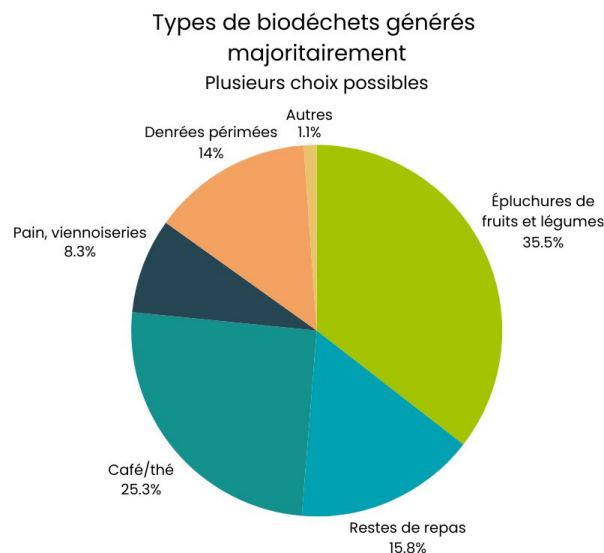
### Profils des répondants

Avant toute chose, le sondage se penche sur le profil de l'habitant et de son habitat.

Ainsi, parmi les répondant.es, 73% sont des femmes, la majorité ont entre 21 et 40 ans et **95% vivent dans une commune de la métropole intra-rocade** dont 46% à Bordeaux centre. **61% des répondants résident en appartement** (61%). Une grande majorité à plusieurs : 33% à 2, 38% à 3 ou 4 personnes et 5% à 5 ou plus. Aussi, 64% ont un niveau d'études bac +5.

### Les habitudes alimentaires et de production de biodéchets

Parmi les sondés, **83% préparent quotidiennement leur repas à la maison**. Parmi les biodéchets générés, sont largement identifiées les épluchures de fruits et légumes, suivi des restes de café et de thé, puis les restes de repas, denrées périmées et pain.



## Les habitudes actuelles de gestion des déchets

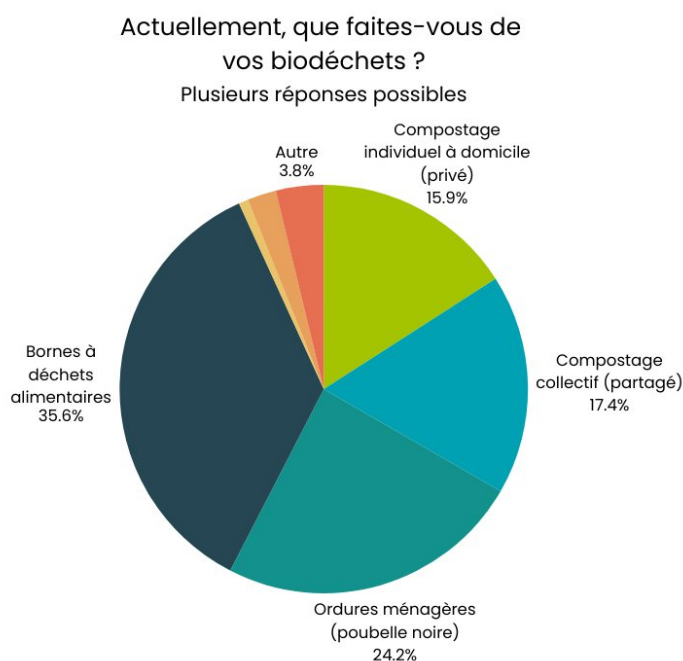
Il est notable que 95 des 98 sondés précisent déjà appliquer le geste de tri vers la poubelle de tri sélectif.

73,5% ont déjà entendu parler de la collecte séparée des biodéchets. **48% des répondants utilisent les bornes d'apports volontaires alimentaires pour trier leur biodéchets.**

On constate que le choix de la méthode de tri des biodéchets ne porte pas sur une solution unique, les répondants mobilisent plusieurs des solutions mises à disposition. C'est-à-dire que les solutions sont cumulées. Attitude que soulève Zero Waste France dans ses recommandations<sup>14</sup> pour proposer une pluralité de dispositifs de collecte.

Néanmoins **un tiers des sondés jettent encore leur biodéchets dans la poubelle des ordures ménagères.**

32% des sondés ont accès à un composteur, qu'il soit personnel ou partagé.



## Les attitudes et perceptions du tri à la source des biodéchets

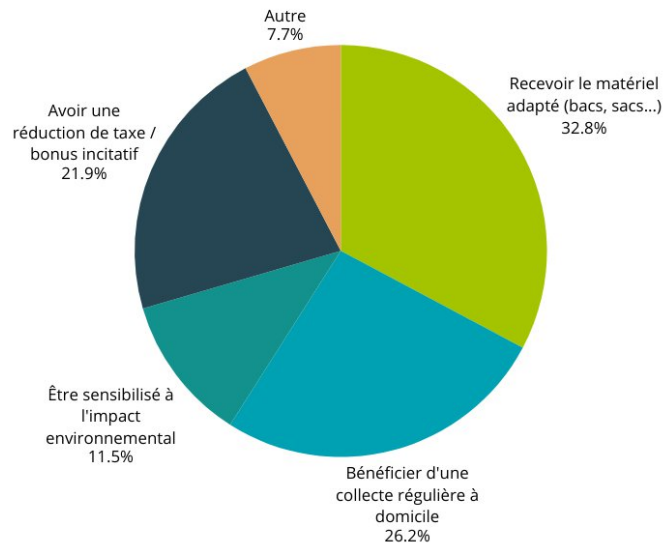
**La mise en place de la collecte séparée des biodéchets est largement plébiscité, plus de 90% des sondés y sont favorables.** Affirmation qui corrobore l'importance d'expliquer la démarche et les enjeux liés à la valorisation des biodéchets pour l'adoption du geste de tri.

---

<sup>14</sup>Zero Waste France, [Sortons les biodéchets des poubelles](#)

## Quels éléments vous inciterait le plus à trier vos biodéchets ?

Plusieurs réponses possibles



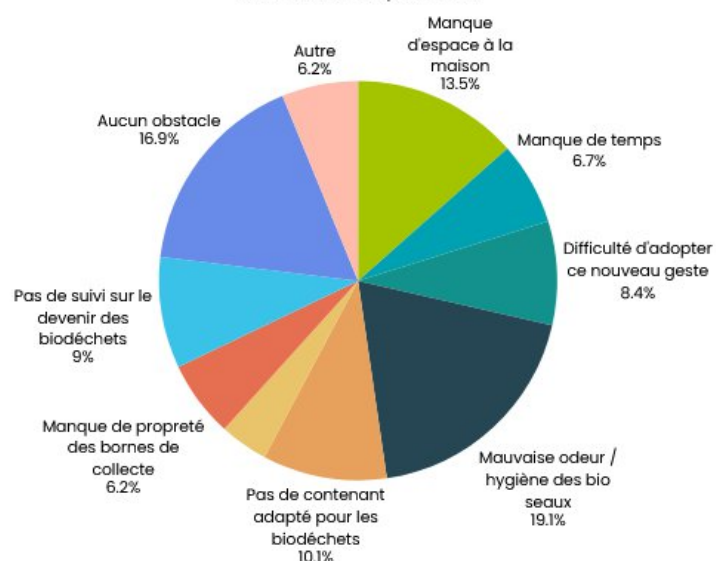
Les **3/4 des sondés se disent prêt.es à changer leur habitudes quotidiennes pour participer à cette collecte.**

Les facteurs qui pourraient faciliter ce geste seraient de **recevoir le matériel adapté, bénéficier d'une collecte porte à porte et la mise en place d'un bonus incitatif.**

Nous avons également demandé quels étaient les obstacles ou difficultés qui les freineraient le plus pour utiliser cette collecte séparée. 30 personnes n'y voient aucun obstacle. Pour ce qui en est des autres, la mauvaise odeur et hygiène des bio-sceaux arrivent en tête avec 34 occurrences, suivi du manque d'espace à la maison (24 occurrences). Les remarques liées aux odeurs et la salubrité restent néanmoins à nuancer car nous n'avons pas demandé s'il s'agissait d'une crainte ou d'un constat.

## Quels obstacles ou difficultés vous freineraient le plus pour utiliser cette collecte séparée ?

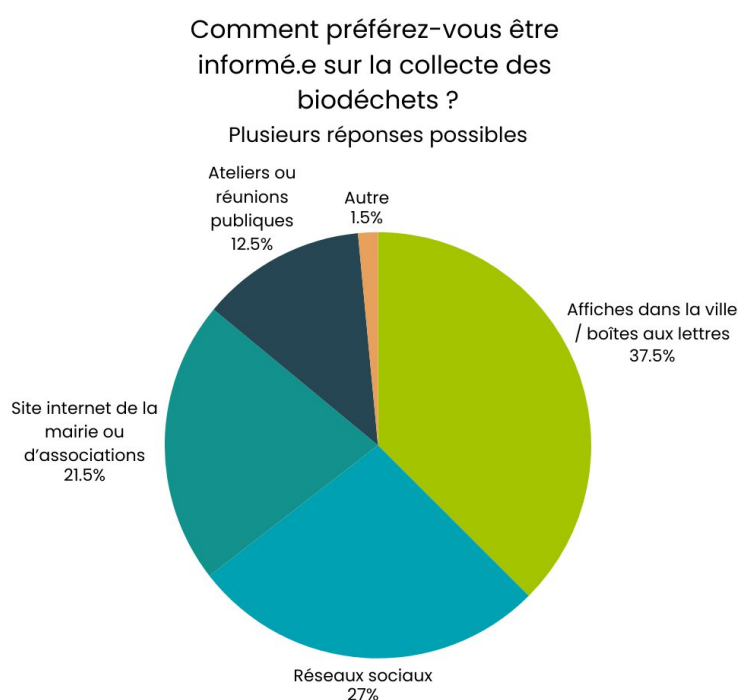
Plusieurs choix possibles



Concernant l'équipement en matériel, 18 personnes n'ont pas de contenant adapté pour leur biodéchets, 15 rencontrent des difficultés à adopter ce nouveau geste et 16 sont freinées par le manque de suivi sur le devenir des biodéchets.

### Sensibilisation et information

Afin d'être tenu informé des actualités concernant la collecte des biodéchets, 76% préfèrent l'affichage public, suivi de la communication sur les réseaux sociaux et le site internet de leur mairie.



Plus de 80% s'estiment informés sur le tri à la source des biodéchets. Chiffre très important qui soulève néanmoins la question de la juste représentativité des habitant-es de Bordeaux Métropole à travers les profils répondants à ce questionnaire.

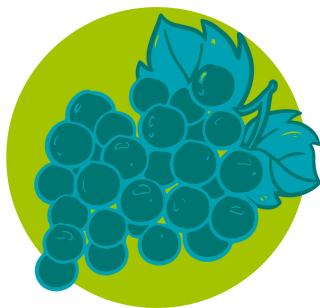
## Remarques et limites de l'étude

Nous sommes conscients qu'avec une centaine de réponses au questionnaire, les résultats témoignent d'une représentativité limitée, notamment en terme variété de profils. Une part non négligeable des réponses ont été, notamment, apportées par des personnes que nous estimons en partie sensibilisées. En ce sens, cela peut biaiser une partie des résultats.

## Aller plus loin

Il nous semble intéressant au regard des réponses apportées aux questionnaires, notamment sur le devenir des biodéchets, de proposer avec Zero Waste Bordeaux, courant 2026, une visite d'un centre de valorisation des biodéchets de Bordeaux Métropole. L'information et la compréhension sur le devenir des biodéchets collectés étant un sujet majeur souligné pour l'adoption du geste de tri.

Un travail complémentaire pourrait également consister à mener cette étude avec un autre groupe local de Zero Waste France d'une collectivité de taille similaire pour comparer les résultats.



# ZERO WASTE BORDEAUX

## CONTACT

Zero Waste Bordeaux  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
2 quai de Brazza, 33100 Bordeaux  
[www.zerowastebordeaux.org](http://www.zerowastebordeaux.org)  
[hello@zerowastebordeaux.org](mailto:hello@zerowastebordeaux.org)